



Conditions générales de vente du service de messagerie UD SMS.

Le service UD SMS Le service UD SMS permet à L'Etablissement d'envoyer automatiquement des mini-messages SMS depuis un logiciel OMT. Les réseaux GSM couverts sont ceux d'ORANGE, SFR et BOUYGUES sur le territoire français métropolitain. Le n° de destinataire commence par 06 et comporte 10 chiffres. Les messages transitent par un accès Internet, nous conseillons un accès de type ADSL. L'Etablissement doit être à jour de la version 12 ou suivante du logiciel Molière. Un service dans le logiciel permet de connaître l'état d'acheminement de chaque message SMS.

Installation La Clé Licence, l'identifiant et le mot de passe fournis par OMT à la réception de la commande permettent d'installer et d'utiliser UD SMS. L'Etablissement dispose du droit d'utilisation du service pour autant d'utilisateurs qu'il juge nécessaire dans le cadre du fonctionnement normal de L'Etablissement. Le contrat est conclu pour la durée de 12 mois à partir de la date de livraison. La reconduction express de ce contrat intervient à chaque date anniversaire sauf dénonciation du présent contrat d'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois minimum avant la date anniversaire du contrat.

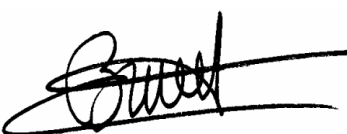
Qualité de service OMT garantit que le module UD SMS a été développé conformément aux règles de l'art. En cas de défaillance du service, OMT s'engage à intervenir dans les meilleurs délais, dans le cadre de son obligation de moyens, pour rétablir la qualité de service. La garantie décrite ne concerne pas les services fournis par les opérateurs GSM. OMT ne peut être tenue pour responsable de délais d'envoi ou de réception de SMS, ou de leur perte éventuelle lors du transfert, les opérateurs GSM n'offrant pas ces garanties à leurs clients. Tout SMS envoyé, au titre de la prestation UD SMS est facturé par OMT, les enregistrements du module UD SMS faisant foi. Après un délai de 24h00, les SMS dont les destinataires ne sont pas joignables sont annulés.

Responsabilités OMT ne sera en aucun cas tenue de réparer d'éventuels préjudices directs ou indirects résultant de l'utilisation du service UD SMS. L'Etablissement est responsable de la légalité du contenu des SMS qu'il envoie et s'engage à garantir OMT de tout recours de tiers de ce fait. L'Etablissement reconnaît avoir prévenu les destinataires des messages de l'existence du service et des conditions d'accès à leurs informations personnelles (Loi n°78-17 Informatique et Libertés). L'Etablissement s'engage à utiliser le service conformément à ses spécifications. L'identifiant constitue la preuve de l'identité de L'Etablissement et s'engage sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Il aura valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code Civil. L'Etablissement est responsable exclusif de son identifiant.

Tarification L'Etablissement déclare le nombre d'élèves de l'année scolaire en cours. Ce nombre sert de base à la facturation du service UD SMS. Le prix pratiqué est celui indiqué dans la proposition commerciale reçue ou sur le formulaire d'abonnement en cas d'inscription sur Internet.

Gilles TREHIOU

Président

P/b 

Pour l'ETABLISSEMENT

Nom :

Qualité :

Signature, date et cachet